

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 octobre 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Carl St-Onge, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Stéphane Roy conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h.

2022-10-636 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-10-637 APPROBATION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD SALABERRY ET LA RUE MARLEAU.

CONSIDÉRANT l'article 573.1.0.1.1 qui prévoit que pour l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres respectant les règles citées à ce même article;

CONSIDÉRANT que l'octroi de contrat selon la grille de pondération incluant le prix doit nécessairement se faire à l'aide de la constitution d'un comité de sélection formé d'au moins trois membres;

CONSIDÉRANT que le secrétaire de comité devrait, en guise de bonne pratique, s'assurer que les membres du comité de sélection aient une compréhension commune des critères et des besoins à privilégier lors de l'évaluation;

CONSIDÉRANT que la direction des travaux publics et du génie désire faire approuver les critères d'évaluation et le système de pondération avant de procéder à la demande de soumissions par voie d'invitations écrites;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte la grille de pondération ci-jointe pour les offres à recevoir dans le cadre de la demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour des services professionnels d'arpentage dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Salaberry et la rue Marleau.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 01.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 01.

2022-10-638 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité